PROJET D'AVIS

proposé par la formation Commerce, services le 3 mai 2004

- 1. A l'occasion de la transposition en droit français de la directive communautaire sur la régulation des télécommunications, le Conseil encourage l'Insee et l'Autorité de régulation des télécommunications à définir en commun, dans le respect de leurs missions respectives, les modalités d'un suivi statistique qui fournisse les données de cadrage pertinentes permettant de caractériser l'évolution de ce secteur, et à assurer la diffusion de ces données dans le respect du secret statistique.
- 2. Le Conseil appuie les efforts mis en œuvre pour élargir le champ des enquêtes sur les **prix des services aux entreprises**, en conformité avec le programme de travail européen.
- 3. Le Conseil reconnaît l'intérêt des travaux menés pour mesurer l'importance du commerce réalisé par les entreprises indépendantes organisées en réseau d'enseigne (de franchise ou en groupement), afin d'aboutir à une appréhension plus pertinente du commerce organisé. Il encourage l'Insee à poursuivre l'expertise des données recueillies dans l'enquête annuelle d'entreprise, et à prolonger ces travaux par la mise en place d'un outil de suivi régulier.
- 4. Conformément au projet de règlement modifié des statistiques conjoncturelles et dans un souci de convergence de l'information statistique disponible au plan européen, le Conseil encourage la mise en place, le plus rapidement possible, d'indices de prix à l'importation de biens grâce à l'extension du champ des enquêtes de prix à toutes les entreprises importatrices de produits industriels, notamment les entreprises commerciales.
- 5. Le Conseil soutient les projets de travaux sur les caractéristiques de l'emploi dans les services.
- 6. Le Conseil souhaite être informé de l'état d'avancement des travaux sur la mise en place d'un compte des institutions sans but lucratif.